

Luc ERMET
Franç ARNAL
Stéphane GONZALEZ
David OLAYA
Marc GUIRAUD
François ALBERGE

Commissaires de Justice Associés

Office de Toulouse

6-8 Boulevard Florence ARTHAUD
Bâtiment OPALINK B
CS 82109
31019 TOULOUSE CEDEX 2
Tél : 05 34 31 78 00

toulouse@exesud.fr

www.exesud-toulouse.fr

Office de Castres

44 Bis, Rue de l'Hôtel de Ville
81100 CASTRES

Office d'Albi

72 Avenue Charles de Gaulle
81000 ALBI

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



IBAN :

FR 31 40031 00001 0000208913D 95

BIC : CDCGFRPPXXX

Votre Gestionnaire :

Tél : 05 34 31 78 00

Email : toulouse@exesud.fr

Référence Etude :
99 23 03 3523 / 1979
14/03/2023

Doublé < 65mk

**SIGNIFICATION D'UN PROCES VERBAL D'INSCRIPTION DE FAUX
EN PRINCIPAL ET SA MOTIVATION**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE MARDI QUATORZE MARS

Nous, Luc ERMET – Franc ARNAL – Stéphane GONZALEZ, Commissaires de Justice Associés au sein de la SAS EXESUD titulaire d'un office de Commissaire de Justice à la résidence de TOULOUSE, 6-8 Boulevard Florence Arthaud, l'un d'eux soussigné.

Désignés pour ce faire par décision prononcée par Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Commissaires de Justice de la Cour d'Appel de Toulouse en date du 3 mars 2023.

Sans que le Commissaire de Justice soussigné n'ai eu connaissance du procès-verbal de dépôt annexé.

A :

Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de TOULOUSE, demeurant 10 Place du Salin à TOULOUSE (31000).

Et à Monsieur Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Toulouse sis 2 Allée Jules Guésde à TOULOUSE (31000),

où étant et parlant à comme indiqué en fin d'acte.

A LA DEMANDE DE :

Monsieur LABORIE André, né le 20/05/1956 à TOULOUSE (31), de nationalité française, retraité et demandeur d'emploi, demeurant 2 Rue Rosa Park CCAS de Saint Orens à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650),

JE VOUS COMMUNIQUE ET VOUS REMETS COPIE :

D'un Procès-verbal d'inscription de faux en principal et sa motivation, enregistré par le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE le 02.03.2023 sous le n° d'enregistrement RG 20/00003.

TRES IMPORTANT

Article 303 du Code de procédure civile : « L'inscription de faux contre un acte authentique donne lieu à communication au ministère public. »

SOUS TOUTES RESERVES.

PROCES-VERBAL DE SIGNIFICATION

Le Mardi quatorze Mars deux mille vingt-trois .

Le présent acte soit SIGNIFICATION DE LETTRE a été signifié ce jour à :
Monsieur PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE Tribunal Judiciaire de TOULOUSE 2 Allée Jules Guesde 31068
TOULOUSE,

À la demande de Monsieur LABORIE André, né le 20/05/1956 à TOULOUSE (31), de nationalité française,
Retraité, demeurant 2 Rue Rosa Park CCAS de Saint Orens à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650).

Cet acte a été remis à personne morale par un CLERC ASSERMENTE de l'étude et signé par Me ARNAL dans
les conditions ci-dessous et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège social du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
Confirmation par personne présente sur place

Nous avons remis copie de l'acte à :
NOM : CLAVERIE
PRENOM : CAROLE
QUALITE : GREFFIERE

Ainsi déclaré, habilité à recevoir la copie de l'acte et l'a acceptée.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile, accompagnée d'une copie de l'acte de signification,
a été adressée ce jour ou le premier jour ouvrable avec copie de l'acte de signification au domicile ou siège ci-
dessus.

Coût définitif du présent acte:
(Décret 2016-230 du 26 février 2016)

DROIT FIXE (A.R444-3)	36,18
S.C.T. (A.444-48)	7,67
TOTAL H.T.	43,85
Montant de la T.V.A	8,77
FRAIS POSTAUX	2,50
TOTAL T.T.C. en Euros	55,12

Chaque copie signifiée du présent acte a été dressée sur quarante-cinq feuilles
Visa par le Commissaire de Justice des mentions relatives à la signification

